

**Arrêté fixant la liste des candidats admis  
au Certificat d'Aptitude aux  
Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des  
Écoles Maître Formateur – CAFIPEMF  
Session 2022**

**La Rectrice de l'académie de la Réunion,**

**Vu** le décret n°2021-548 du 4 mai 2021 modifiant le décret n° 85-88 du 22 janvier 1985 relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

**Vu** l'arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

**Vu** l'arrêté rectoral du 6 mai 2022 modifiant le calendrier de passation des épreuves ;

**Vu** le procès-verbal de délibération en date du 30 juin 2022 concernant les candidats ayant présenté toutes les épreuves d'admission sur la période de mars à juin 2022 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les candidats dont les noms suivent sont déclarés admis :

- Madame BADEBEC Cécile Christel
- Madame BAS PERCHERON Nathalie
- Monsieur CAPPELLE Benjamin
- Madame CASTORI BIGNON Maëva
- Madame DELOUSTAL Célia
- Madame GENE BRIER BABE Sandrine
- Madame MATEO Christel
- Madame MUSSARD POTHIN Valérie
- Madame PAYET Alice
- Madame PELTE BENO Audrey
- Madame AMIRBACASSE MOHADI PAÏNIAYE Estelle
- Madame VITAL COCHARD Pascale

**Article 2** : Monsieur le secrétaire général de l'académie de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à St-Denis, le 4 JUILLET 2022  
Pour la Rectrice et par délégation,  
Le secrétaire général adjoint  
signé  
Erwan POLARD